

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 25 juin à 16h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de procurations : 3

Nombre d'absents : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2022

PRESENTS : Mesdames Rolande COBO, Anne-Marie JUANABERRIA, Lysiane TENDIL, Régine VIALA, Messieurs Jean-Michel DAUMAS, Jean-Luc DRIGOUT, Jean Philippe MARTIN, Bruno PIDOUX, Damien QUATREFAGES, Claude REFREGERS, Claude VIDAL.

PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

| |
|---|
| <u>DELIBERATION N°1</u> <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u> |
|---|

Madame le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

| |
|--|
| <u>DELIBERATION N° 2</u> <u>DOCUMENT D'ARPENTAGE CADASTRAL ET PROCES-VERBAL DE DELIMITATION</u> |
|--|

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie en date du 23 mai dernier adressé par le cabinet de géomètre SCP JEAN-LUC GRAVELIER ET CHRISTOPHE FOURCADIER. L'objet de ce courrier concerne des demandes de signatures pour un document d'arpentage (avec plans) et un procès-verbal de délimitation (avec plans) suite au bornage et à délimitation du domaine public du 04 mai dernier en présence de Monsieur Claude VIDAL et Monsieur Damien QUATREFAGES, conseillers municipaux.

Suite au retrait de ses délégations en date du 17 décembre 2021, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents concernant ce dossier.

Délibération votée à la majorité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier d'arpentage et de délimitation.

DELIBERATION N° 3
ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition d'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE – a été reçue en mairie le 2 juin dernier.

Elle rappelle que le CAUE est une association de service public qui assure des missions d'intérêt public par la Loi du 3 janvier 1977. La compétence du CAUE et de son équipe est reconnue par tous, depuis 43 ans en Aveyron. Il favorise la réflexion sur l'ensemble des problématiques en amont de vos projets d'aménagement et de construction et il aide la commune par ses conseils dans tout le processus de l'acte de construire ou d'aménager jusqu'au choix du maître d'œuvre. Pour les communes de 501 à 1000 habitants, le montant de l'adhésion pour 2022 est de 150 €.

Suite au retrait de ses délégations en date du 17 décembre 2021, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au CAUE et autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion et d'engager la dépense de 150 €.

DELIBERATION N° 4
MISE A DISPOSITION DE LA PRADE

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un mail reçu en mairie en date du 9 juin dernier adressé par la SARL Domaine de Gaillac. L'objet de ce courrier concerne la demande de mise à disposition temporaire de la Prade pour les dates de passage et les effectifs suivante :

- En juillet : - les 8, 9 et 10 juillet pour 12 chevaux et cavaliers
 - les 18, 19 et 20 juillet pour 23 enfants, 7 accompagnateurs et 28 chevaux
 - les 23 et 24 juillet pour 17 enfants, 4 accompagnateurs et 20 chevaux
- En août : - les 8, 9 et 10 août pour 24 enfants, 7 accompagnateurs et 29 chevaux
 - les 22, 23 et 24 août pour 30 enfants, 8 accompagnateurs et 36 chevaux

Il précise qu'ils souhaiteraient pouvoir monter une clôture afin de cloisonner les chevaux sur un endroit restreint, monter des tentes et utiliser les sanitaires.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande et précise qu'une convention de mise à disposition de locaux publics sera établie afin de définir les responsabilités de chacun, une attestation d'assurance sera alors demandée. Madame le Maire précise que la société remboursera les frais engagés au titre des fluides (eau et électricité).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de la Prade pour les dates évoquées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

DELIBERATION N° 5
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la délibération n° 10 séance n° 2 du 20 février 2020 concernant le choix du bureau d'études AVEYRON ETUDES ENVIRONNEMENT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de maîtrise d'œuvre n'a jamais été signée par le maître d'œuvre et qui est nécessaire de le faire. Pour rappel l'objet « Exercice du rôle de Maître d'œuvre pour les projets d'assainissement du système d'assainissement du bourg et des écarts : rues de l'Aire et de la Planquette ; route de Seingleys (chemin de Brante à la station-service) ; rue du Moulin ; RD Pont Vieux ; lotissement des Egals ; des villages de Valescures et de la Brunelerie.

Vu la délibération n° 11 séance du 17 décembre 2021 actant le retrait des délégations de Madame le Maire,

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre entre la société A2E représentée par Monsieur Xavier ARMENGAUD et la commune.

DELIBERATION N° 6
MISE A DISPOSITION DE DEUX CHALETS DU DOMAINE DES FADARELLES

Vu l'article L 2120-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 65 du conseil municipal du 28 décembre 2009,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à disposition un chalet du village vacances du domaine des Fadarelles aux deux surveillants de baignade qui assureront la surveillance du plan d'eau de baignade de la Roque cet été du 1^{er} juillet au 31 août 2022 (le premier en juillet et le second en août).

Madame le Maire précise que ces saisonniers rembourseront les frais engagés au titre des fluides (eau et électricité).

Aussi, le prêt d'un chalet à la troupe de théâtre « La Passerelle » est prévu contractuellement pour une nuit.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces points et précise qu'une convention de mise à disposition de locaux publics sera établie afin de définir les responsabilités de chacun et qu'une attestation d'assurance sera aussi demandée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'un chalet pour la période estivale du 1^{er} juillet au 31 août 2022 et d'un chalet à mobilité réduite le 31 juillet 2022 du village vacances du domaine des Fadarelles et autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition et les documents afférents.

DELIBERATION N° 7
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – INSTALLATION D'UNE TERRASSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1425-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2122,

Vu la délibération n°3 séance 6 du 12 juillet 2013,

Vu la délibération séance n°6, délibération 2 du 21 mai 2022 donnant un accord de principe pour trouver un emplacement afin de développer le commerce local,

Dans le cadre du développement de l'activité de M. CASSEAU Olivier, sis 1 rue du Pont Neuf à Saint-Jean du Bruel, ce dernier a fait un courrier en date du 11 avril 2022 pour demander l'autorisation d'installer une terrasse avec quelques tables et chaises.

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre connaissance et de donner autorisation de signature de l'ensemble des documents à Madame le Maire.

Il est précisé que la municipalité se réserve le droit de supprimer cette autorisation sans délai si les conditions de sécurité de cette terrasse ne sont pas remplies et mettent en danger la vie d'autrui.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

A adopté à la majorité des membres présents (5 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions)

- **ACCEPTE** l'installation d'une terrasse avec 2 tables et 4 chaises sur le même trottoir avec obligation pour le demandeur de signalement de l'emplacement entre ce commerce et le Pont neuf
- **DIT** que la municipalité se réserve le droit de supprimer cette autorisation sans délai si les conditions de sécurité de cette terrasse ne sont pas remplies et mettent en danger la vie d'autrui.
- **PRECISE** que l'emplacement est payant au tarif de 5€ le m².
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires de ce dossier

DELIBERATION N° 8
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le courrier de l'association Hironnelle Sportive Saint-Jeantaise daté du 16 mai 2022 et reçu en RAR,
Vu les éléments financiers apportés à la connaissance du Conseil municipal par l'association,

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'association sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour la deuxième édition du Festival des Crêtes qui se déroulera le 10 septembre prochain ainsi qu'une aide matérielle et humaine.

Madame le Maire propose donc la somme de 1000 € et propose également la mise à disposition gratuite des tentes, estrades, tables, chaises, ainsi que la participation des agents techniques pour l'installation et désinstallation des différents équipements.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € et accepte que les agents techniques soient mis à disposition pour l'installation et la désinstallation des différents équipements.

DELIBERATION N° 9
BUDGET COMMUNE
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget commune, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget : COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | CANTINE | | | | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------|----------------|------------|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | Nature de la dépense | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
| | | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC |
| 1 | Altervia du Larzac | Alimentation cantine | 60623 | 011 | 581.78 | 0.00 | 581.78 |
| 2 | SAS Epicerie Viala | Alimentation cantine | 60623 | 011 | 519.66 | 0.00 | 519.66 |
| 3 | Les délices du caylar | Alimentation cantine | 60623 | 011 | 27.00 | 0.00 | 27.00 |
| 4 | Altervia du Larzac | Alimentation cantine | 60623 | 011 | 22.69 | 0.00 | 22.69 |
| total | | | | | 1 151.13 | 0.00 | 1 151.13 |

| Bordereau de mandats | | N° | COMMUNE | | | | |
|----------------------|----------------------------|---|----------------------|----------|----------------|------------|-----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | Nature de la dépense | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
| | | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC |
| 1 | Cadauma | Réparation épareuse | 61551 | 011 | 2 204.64 | 0.00 | 2 204.64 |
| 2 | Bureau véritas | Vérification annuelle salle d'animation | 6156 | 011 | 860.02 | 0.00 | 860.02 |
| 3 | Bureau véritas | Vérification annuelle Noria | 6156 | 011 | 685.13 | 0.00 | 685.13 |
| 4 | Comité français Yad Vashem | Cotisation 2022 | 6281 | 011 | 75.00 | 0.00 | 75.00 |
| 6 | Bureau vallée | Fournitures | 6064 | 011 | 286.94 | 0.00 | 286.94 |
| 7 | CNRACL | Cotisations CNRACL | 6411 | 012 | 52.54 | 0.00 | 52.54 |
| 8 | SELAS Pharmacie Peyric | Fournitures | 60632 | 011 | 7.90 | 0.00 | 7.90 |
| 9 | Quincaillerie de Christian | Fournitures | 60632 | 011 | 21.40 | 0.00 | 21.40 |
| 10 | Intervention technicien | Ekip téléphonie aveyronnaise | 615221 | 011 | 162.00 | 0.00 | 162.00 |
| 11 | Eveil musical | Louise Mérelle | 611 | 011 | 110.00 | 0.00 | 110.00 |
| 12 | Téléphonie open ip | SAS Open ip | 6262 | 011 | 3.60 | 0.00 | 3.60 |
| 13 | Adhésion rézo pouce | PNRGC | 6281 | 011 | 60.70 | 0.00 | 60.70 |
| 14 | Redevance ODP | SIEDA | 6353 | 011 | 221.00 | 0.00 | 221.00 |
| 15 | Orange | Fixe salle d'animation | 6262 | 011 | 153.60 | 0.00 | 153.60 |
| 16 | Orange | Fixe noria | 6262 | 011 | 57.24 | 0.00 | 57.24 |
| 17 | Orange | Fax noria | 6262 | 011 | 192.00 | 0.00 | 192.00 |
| 18 | Orange | Fixe école | 6262 | 011 | 49.56 | 0.00 | 49.56 |
| 19 | Orange Business | Abt portables | 6262 | 011 | 45.97 | 0.00 | 45.97 |
| 20 | Orange | Fixe la Prade | 6262 | 011 | 68.40 | 0.00 | 68.40 |
| 21 | Procureur Angela | Initiation anglais | 611 | 011 | 480.00 | 0.00 | 480.00 |
| 22 | Orange | Ascenseur école | 6262 | 011 | 30.72 | 0.00 | 30.72 |
| 23 | Smica | Cotisations 2022 SMICA | 6156 | 011 | 4 369.88 | 0.00 | 4369.88 |
| 24 | SDIS 12 | Second appel de fonds | 6553 | 011 | 8 232.72 | 0.00 | 8232.72 |
| total | | | | | 18 430.96 | 0.00 | 18 430.96 |

DELIBERATION N° 10
BUDGET EAU
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'eau, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget :

EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | Nature de la dépense | | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
|----------------------|--------------------|----|--------------------------------|------|----------------------|--------------|----------------|--------------------------|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | | | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC |
| | | | | | 1 | Aveyron labo | | Analyse Station du Viala | 618 |
| 3 | Aveyron labo | | Analyse Valescure | 618 | 011 | 109.61 | 10.96 | 120.57 | |
| 5 | Aveyron labo | | Analyse Station des Crozes bas | 618 | 011 | 115.81 | 11.58 | 127.39 | |
| 7 | Fia | | Fournitures | 6063 | 011 | 13.80 | 2.76 | 16.56 | |
| 8 | Rexel | | Fournitures | 6063 | 011 | 168.95 | 33.79 | 202.74 | |
| | | | | | total | | 517.78 | 70.05 | 587.83 |

DELIBERATION N° 11
BUDGET ASSAINISSEMENT
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget :

Assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | Nature de la dépense | | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
|----------------------|--------------------|----|--------------------------|------|----------------------|----------|----------------|-------------|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | | | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC |
| | | | | | 1 | Fia | | Fournitures | 6063 |
| 2 | Fia | | Fournitures | 6063 | 011 | 58.62 | 11.72 | 70.34 | |
| 4 | Orange business | | Abonnement M2M | 626 | 011 | 5.50 | 1.10 | 6.60 | |
| 5 | Nicollin eau | | Analyses des boues | 618 | 011 | 980.00 | 196.00 | 1 176.00 | |
| 6 | Orange | | Fixe station d'épuration | 626 | 11 | 45.16 | 9.03 | 54.19 | |
| | | | | | total | | 1 091.63 | 218.33 | 1 309.96 |

DELIBERATION N° 12
BUDGET STATION-SERVICE
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de la station-service, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget :

Station service

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | Nature de la dépense | | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
|----------------------|--------------------|----|----------------------|----------|----------------------|------------|---------------|-----|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC | | |
| 1 | Dyneff | | 60221 | 011 | 16 810.00 | 3 362.00 | 20 172.00 | | |
| 2 | Orange | | 6262 | 11 | 47.70 | 9.54 | 57.24 | | |
| total | | | | | 16 857.70 | 3 371.54 | 20 229.24 | | |

DELIBERATION N° 13
BUDGET MICROCENTRALE
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-joint).

Delibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de la microcentrale, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget :

Micro-Centrale

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | Nature de la dépense | | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
|----------------------|--------------------|----|----------------------|----------|----------------------|------------|---------------|-----|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC | | |
| 1 | ENEDIS | | 6061 | 011 | 77.27 | 15.45 | 92.72 | | |
| total | | | | | 77.27 | 15.45 | 92.72 | | |

DELIBERATION N° 14
BUDGET VILLAGE VACANCES
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe du village vacances, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL

Budget :

Village de Vacances

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Bordereau de mandats | | N° | | | | | |
|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------|----------------|------------|----------|
| Numéro | Nom du Fournisseur | Nature de la dépense | Imputation comptable | | Dépenses Hors | TVA | Dépenses |
| | | | Article | Chapitre | TVA déductible | Déductible | TTC |
| 1 | Orange | Fixe Fadarellles | 6262 | 011 | 47.00 | 9.40 | 56.40 |
| 1 | Orange | Fixe Fadarellles | 6262 | 011 | 47.00 | 9.40 | 56.40 |
| | | | total | | 94.00 | 18.80 | 112.80 |

DELIBERATION N° 15
BUDGET COMMUNE
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire présente les devis ci-joints :

- Air products (bouteille d'oxygène plan d'eau) : 212.53 €
- Gedimat (sable d'eau plan d'eau) : 964.27 €
- Sarl Tonnellerie Charpente (bungalow (plan d'eau) : 486.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage HLM Périgoul) : 234.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Noria) : 2016.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Salle d'animation) : 834.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Mairie) : 696.00 €
- Ixthus (impression encart festivités) 489.60 €
- Garage Saquet (réparation Dacia) 1884.85 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget communal, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer lesdits devis.

DELIBERATION N° 16
BUDGET ASSAINISSEMENT
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire présente le devis ci-joint :

- Saur (fournitures) 1432 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer ledit devis.

DELIBERATION N° 17
BUDGET VILLAGE VACANCES
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire présente les devis ci-joints :

- Eric Sud nettoyage (nettoyage 1 chalet) 85.00 € HT
- Eric Sud nettoyage (nettoyage salle de restaurant) 1190 € HT

Delibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget communal, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer lesdits devis.

DELIBERATION N° 18
CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité pendant la période estivale,

Il y aurait lieu, de créer :

- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 04 juillet au 02 septembre 2022.
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 18 juillet au 20 août 2022.

Delibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal décide de créer ces emplois saisonniers aux périodes et selon les modalités mentionnées ci-dessus, décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelon 1 et habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que l'avis de la Cour régionale des comptes a été rendue, sans remarques particulières. Mais en conséquence du refus du budget à la majorité du conseil municipal, l'ensemble des projets et des investissements correspondants sont gelés, seules les urgences ont été maintenues par la Cour sur les différents budgets.

Cet avis est publié sur le tableau d'affichage et sur le site Internet de la mairie.

Madame le Maire fait part du courrier de remerciements de la Résidence de la Dourbie suite à l'octroi d'une subvention par le Conseil municipal.

Suite à la démission d'un agent en 2021, le conseil décide de charger le centre de gestion (service payant) d'étudier ses droits aux allocations.

Suite aux récentes alertes météo, Mr PIDOUX attire l'attention du conseil sur la nécessité de prendre connaissance du Plan Communal de Sauvegarde.

Mr DRIGOUT informe le conseil que l'agenda des animations de St-Jean du Bruel est en cours d'impression et qu'il sera prêt début juillet. La version numérique est déjà en ligne sur le site de la mairie ainsi que sur la page Facebook.

Madame le Maire après en avoir informé en amont le conseil municipal autorise Mr CHEVRE à prendre la parole sur une question d'intérêt général. Quelques conseillers s'opposent à la prise de paroles de ce dernier. Finalement, il expose la problématique relative à la vente du Presbytère qui abrite actuellement une bibliothèque et demande au conseil de réfléchir à trouver un lieu communal pour continuer à assurer ce service. Le conseil y est favorable.

La séance est levée à 18h00.